

Les crédits

M. Szabo: Ils la touchent leur vie durant, mais les calculs du député sont fondés sur un âge de décès moyen de 75 ans.

Je me demande s'il ne serait pas plus juste de mettre toutes les données sur la table afin qu'on soit absolument sûr. La plupart des députés ne resteront pas à la Chambre pour seulement six ans. Ils sont ici pour servir, comme le député l'a dit. Ils sont ici pour faire un travail. Dans bien des cas, comme on peut le voir à la Chambre, ce travail durera de 20 à 25 ans. Les députés qui servent leur pays en échange d'un salaire de 64 400 \$ ont renoncé à leurs meilleures possibilités de gagner un revenu élevé pour servir la population au Parlement.

Je me demande si le député pourrait nous dire si toutes les données sont sur la table et s'il convient de parler de la rémunération totale des députés.

Pour ma part, je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faut apporter des modifications au régime afin d'éliminer le cumul de revenus. Il faut modifier la date à laquelle les députés commencent à toucher leur pension. Le gouvernement s'est engagé à apporter cette modification, ce qu'il fera d'ici Noël. Le gouvernement a pris cet engagement envers la population et il le respectera. Nous avons tenu compte des opinions exprimées et nous allons apporter des modifications.

Il convient toutefois de rappeler que les députés ont aussi des familles. Ils ont des enfants, des hypothèques, les mêmes dépenses à payer que les simples citoyens et ils ont droit à une rétribution juste et raisonnable. Le député sait pertinemment que, d'après toutes les études indépendantes réalisées récemment, pour un travail comparable dans le secteur privé, les députés toucheraient au moins 100 000 \$.

Le député ne croit-il pas que certains faits ont été passés sous silence et que, par souci d'honnêteté envers tous les Canadiens, il se doit de les en informer?

M. Hanrahan: Madame la Présidente, je suis très heureux de répondre à cette question.

Le député a parlé de simples citoyens, et ce sont là des mots clés. Les simples citoyens travaillent en moyenne de 30 à 35 ans avant de toucher leur pension. Quant aux parlementaires, ils travaillent en moyenne six ans. Les simples citoyens seront furieux de recevoir après 35 ans ce dont nous bénéficions après six ans. Je ne crois pas que le citoyen moyen trouve cela acceptable de quelque façon que ce soit.

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.): Madame la Présidente, il y a un an, les Canadiens ont envoyé un message clair à Ottawa: «Nous en avons assez du statu quo et des politiciens hypocrites!» En conséquence, ils ont élu 205 nouveaux venus à la 35^e législature. Mon discours s'adresse à ces nouveaux venus et mon message est le suivant: ne nous laissons pas corrompre par les vieux de la vieille.

Quand les électeurs ont congédié les ex-députés, les ex-ministres et les ex-premiers ministres, ils les ont dépouillés du pouvoir, mais, pour une bonne part, pas de leurs chèques de paie. En effet, nous continuerons à leur verser des millions de dollars jusqu'à la fin de leurs jours. Nous, contribuables, assumerons 30 p. 100 de la moyenne de leurs six dernières années de traitement.

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui a trait au régime de retraite des députés, ce que, en termes techniques, on appelle le régime de retraite et la convention de retraite des parlementaires. À eux deux, ces deux régimes obligent les députés à verser 11 p. 100 de leur traitement à leur caisse de retraite afin, devrais-je dire, d'avoir droit à une rente annuelle un mois après avoir abandonné une charge publique, quel que soit leur âge.

• (1150)

Il s'agit, en fait, d'une pension tout à fait indexée, totalement à l'abri de l'inflation, payable à vie, après seulement six ans de service. Pas mal, n'est-ce pas? Une rente à vie d'au moins 19 000 \$, que vous pouvez toucher sans trop de mal, que vous ayez 35, 25 ou 65 ans, pourvu que vous ayez travaillé pendant tout juste 2 100 jours.

Qu'un député touche un montant si généreux après seulement six ans de service, c'est le comble du ridicule! La contribution que le gouvernement du Canada doit verser au régime pour assumer ces frais est 5,85 fois plus élevée que celle des parlementaires. J'estime que, dans un avenir très proche, ce pourcentage sera majoré encore et qu'un nombre accru de députés seront forcés de prendre leur retraite sous la pression d'électeurs mécontents, s'ils ne consentent pas à contribuer davantage au régime.

Je pense que c'est pour cette raison que les pensions des députés choquent tant de contribuables canadiens, qui les trouvent à la fois injustes et irréalistes. Quelle régime, dans le secteur privé ou dans le secteur public, au Canada ou dans n'importe quel autre pays du G-7 auquel le gouvernement aime tant se comparer, comporte une cotisation aussi généreuse du gouvernement?

Au nom de la justice et de l'équité, je demande au gouvernement de corriger immédiatement cette situation. Je ne pense pas différemment, aujourd'hui, du premier ministre qui, le 13 août 1993, alors qu'il était chef de l'opposition, a dit que l'on réformerait le régime de retraite des députés en une journée. Il est premier ministre depuis un an et il n'a fait rien d'autre que de dire qu'il fallait modifier le cumul de pension et de traitement et augmenter l'âge d'admissibilité à la retraite.

Si c'est tout ce qu'il a l'intention de changer, ce n'est pas suffisant. C'est la cotisation beaucoup trop généreuse du gouvernement, en réalité des contribuables, qui dérange les contribuables de notre pays. C'est ce que nous n'arrivons pas à faire comprendre aux députés libéraux d'en face. Je leur demande de montrer un certain leadership en prêchant par l'exemple, comme les députés réformistes.

Nous nous sommes tous engagés à ne pas accepter le régime de retraite des députés, dans sa forme actuelle. Oui, nous avons pris cet engagement. Les libéraux peuvent bien rire. Nous avons pris cet engagement, parce que nous voulons faire preuve de leadership en prêchant par l'exemple. Certains d'entre nous voudraient ne pas souscrire à un tel régime. Cependant, le gouvernement ne leur permet pas de le faire.

Bon nombre d'entre nous, qui n'en avaient pas nécessairement les moyens, ont aussi accepté que leur salaire soit réduit de 10 p. 100. Pas parce que les députés font trop d'argent, mais parce que, en tant que leaders, nous savons que les Canadiens devront faire des sacrifices dans un proche avenir et nous sommes prêts à donner l'exemple, à ce moment-ci. Qu'un seul de nous, que 52 d'entre nous ou que 35 d'entre nous donnent l'exemple, là n'est